



HAL
open science

Astrologie et conspirations sous les derniers Julio-claudiens: ambiguïtés et évolution

Isabelle Cogitore

► **To cite this version:**

Isabelle Cogitore. Astrologie et conspirations sous les derniers Julio-claudiens: ambiguïtés et évolution. 2022. hal-03790643

HAL Id: hal-03790643

<https://hal.science/hal-03790643>

Preprint submitted on 28 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le rapport des empereurs avec l'astrologie et les astrologues est illustré de deux manières principales dans les sources littéraires : il peut apparaître soit sous la forme d'une relation de proximité, voire de cohabitation, entre empereur et astrologues, soit dans le cadre des contestations du pouvoir que sont les conspirations. C'est ce dernier angle d'approche que nous avons choisi de traiter ici, en nous concentrant sur les trois derniers empereurs julio-claudiens, dont les règnes offrent une situation assez différente de celle qui prévalait sous Auguste et Tibère, sans pour autant présenter une homogénéité complète. Rappelons tout d'abord que les sources sur les conspirations sont toutes en lien avec la découverte et la répression : aucun manifeste de conspirateurs, qu'ils soient ou non liés à l'astrologie, ne nous est parvenu... C'est bien parce qu'une conspiration a été découverte et réprimée que les sources la mentionnent, qu'il s'agisse de sources littéraires comme Tacite, Suétone et Cassius Dion, ou de sources épigraphiques, comme les Actes des Arvaes¹. Cette précaution méthodologique, valable pour toutes les conspirations, prend d'autant plus de poids concernant la question de l'astrologie, puisque cela met en jeu la relation de l'astrologie avec le pouvoir. Deux textes officiels sont à prendre en compte dans cette réflexion : les deux sénatus-consultes, de 16/17 ap. J.-C. et de 52 ap. J.-C., signalés par Tacite *de mathematicis magisque Italia pellendis* (Tac. Ann. 2.32.2) et *de mathematicis pellendis* (Tac. Ann. 12.52.3), portant sur les sanctions prises contre cette population dont la définition est complexe². Nous pourrions, dans notre approche, en tirer des informations sur la position officielle en matière d'astrologie. Enfin, la question de l'astrologie et des conspirations doit également nous amener à prendre en compte un autre type de sources, les listes de prodiges et de présages, manifestations divines soumises à interprétation qui, sans être réductibles à la question de l'astrologie, participent cependant de ce contexte et donnent des outils pour interroger le lien entre conspirations et astrologie afin de mieux le comprendre et de voir son évolution entre 37 et 68 ap. J.-C..

Pour le règne de Caligula, un passage de Suétone (*Cal.* 57) constitue un document intéressant à étudier de près :

1. Futurae caedis multa prodigia extiterunt. 2. Olympiae simulacrum Iouis, quod dissolui transferrique Romam placuerat, tantum cachinum repente edidit, ut machinis labefactis opifices diffugerint; superuenitque ilico quidam Cassius nomine, iussum se somnio affirmans immolare taurum Ioui. 3. Capitolium Capuae Id. Mart. de caelo tactum est, item Romae cella Palatini atriensis. 4. Nec defuerunt qui coniectarent altero ostento periculum a custodibus domino portendi, altero caedem rursus insignem, qualis eodem die facta quondam fuisset. 5. Consulenti quoque de genitura sua Sulla mathematicus certissimam necem appropinquare affirmavit. 6. Monuerunt et Fortunae Antiatinae, ut a Cassio caueret : qua causa ille Cassium Longinum Asiae tum proconsulem occidendum delegauerat, immemor Chaeream Cassium nominari.

L'analyse de la composition de ce passage donne des clés : après la phrase d'ouverture indiquant d'emblée que des prodiges ont annoncé le meurtre, Suétone signale un premier prodige, concernant une statue de Jupiter à Olympie et l'action d'un quidam qui porte un nom marqué par l'histoire politique, Cassius, puis un deuxième prodige, à Capoue, et un troisième, à Rome, tous deux également concernant Jupiter. Suétone propose ensuite une interprétation qui met en regard le prodige d'Olympie d'une part (*altero ostento*) et ceux de Capoue et Rome d'autre part (*altero*), réunis parce qu'ils concernent tous deux un Capitole (57.4)³ ; mais le vrai sens de l'interprétation ressort de la combinaison de ces deux groupes et repose sur l'assimilation de Jupiter à Caligula. Ce rapprochement ou assimilation a déjà fait l'objet de remarques de Suétone

¹ COGITORE, 2002, p. 27-46 sur les sources sur les conspirations

² RIVIERE 2017, p. 265-352, met en question le regard supposément unificateur des sources romaines et distingue des catégories grâce à l'étude des mesures de contrôle et de répression envers les *magi, mathematici, astrologi, philosophi*. Les deux sénatus-consultes sont étudiés en détail dans cet article. Voir aussi sur l'expulsion des astrologues, RIPAT 2011.

³ La répartition Grèce/Italie pourrait se fonder sur des listes des prodiges par origine géographique.

en 22.8 (mais aussi chez Cassius Dion 59.28 et Flavius Josèphe 19.10). C'est ce qui donne force à l'interprétation. S'y ajoute un autre élément : à Olympie, le prodige de la statue qui rit prend sens avec la venue et les paroles, présentées comme annonciatrices d'un sacrifice, du Cassius inconnu ; à Capoue, le prodige prend sens avec la date de l'événement, anniversaire de la mort de César. Suétone s'appuie donc ici sur un autre rapprochement, cette fois entre la mort de César et celle de Caligula, rapprochement qui n'a pu se produire qu'après janvier 41. Ce rapprochement est fréquemment attesté dans les sources, ne serait-ce que parce que ce sont deux conspirations qui ont abouti au succès⁴ ; il sert ici à annoncer précisément la réussite, en étant déplacé dans le temps et placé avant les événements, selon une méthode de construction du récit typique de Suétone. On peut cependant noter que, concernant le prodige d'Olympie, l'interprétation est relativement inexacte : l'annonce que le danger viendrait de gardiens, *custodes*, ne fait pas immédiatement sens, à moins de comprendre que ces « gardiens » sont les prétoriens, corps auquel appartient Cassius Chaerea l'assassin de Caligula. En outre, le nom de l'individu impliqué, Cassius, est l'objet d'une interprétation, cette fois totalement erronée, des Fortunes d'Antium⁵ : les soupçons vont se porter sur un autre Cassius que celui qui sera l'assassin.

Dans cet épisode complexe, quelle est la place de l'astrologie proprement dite ? Elle vient se glisser dans le dossier, parmi les interprétations de prodiges, dans la phrase 57.5 où un astrologue prédit à Caligula l'imminence certaine de sa mort violente. La composition du passage est donc significative en elle-même : les prodiges prennent sens parce qu'un astrologue en avait auparavant averti Caligula qui l'interrogeait. L'inclusion de prodiges dans le paragraphe est le signe du lien inévitable entre ces modes d'interrogation et d'interprétation du destin et des volontés divines. Mais surtout, elle sert un dessein littéraire fondamental, la dramatisation. Le superlatif *certissimam* associé au terme intrinsèquement violent *necem* en trace les premiers contours. Ensuite le nom de cet astrologue, Sylla, joue aussi un rôle dans la dramatisation ; en effet, sans que soit donnée aucune indication sur le statut de cet homme, son nom « sonne politique », résonne du passé de Rome, surtout dans un passage qui joue sur les échos que le nom de Cassius peut avoir de son côté : les noms tissent des liens dans différentes directions du passé de Rome marqué par des dictateurs. La consultation d'un astrologue signe la dramatisation du récit, avant qu'on en vienne aux événements sanglants et à la présentation du meurtre comme un sacrifice rituel⁶. Ajoutons que, jusqu'à ce moment, Suétone n'a fait aucune place à l'astrologie dans la biographie de Caligula⁷ : nulle mention parmi les signes de sa folie au paragraphe 22, ni en lien avec son goût pour les pratiques égyptiennes au § 49, alors que le lien entre Égypte et astrologie est une constante⁸. L'apparition du thème astrologique dans la biographie est donc liée à l'annonce du meurtre et contribue à la dramatisation de l'épisode : la consultation de l'astrologue Sylla par Caligula s'inscrit parmi les signes d'une fin prochaine, corroborée par les Fortunes d'Antium, dont le message est confirmé par la réalité même si les interprétations humaines sont erronées.

Or on rencontre chez Cassius Dion, un épisode qui fait écho à certains des éléments du récit de Suétone.

59.29.3.Θεοπρόπιον δέ τι τῷ Γαίῳ ὀλίγον ἔμπροσθεν ἐγεγόνει φυλάττεσθαι Κάσσιον· καὶ ὁ μὲν ἐς Γάιον Κάσσιον τὸν τότε τῆς Ἀσίας ἄρχοντα, ἐπειδὴ τὸ γένος ἀπὸ τοῦ Κασσίου ἐκείνου τοῦ τὸν Καίσαρα ἀποκτείναντος εἶχεν, ὑποπτεύσας μετεπέμψατο αὐτὸν δεδεμένον, προέλεγε δ' ἄρα αὐτῷ τὸ δαιμόνιον τοῦτον τὸν Κάσσιον τὸν Χαιρέαν.4. Ἀπολλώνιος τέ τις Αἰγύπτιος οἴκοι τε τὸ συμβὰν αὐτῷ προεῖπε, καὶ πεμφθεὶς διὰ τοῦτ' ἐς τὴν Ῥώμην προσήχθη τε αὐτῷ ἐν αὐτῇ ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ ἐν ἧ ἑτελευτήσειν ἔμελλε, καὶ ἀναβληθεὶς ὡς καὶ μετ' ὀλίγον κολασθησόμενος ἐσώθη.

⁴ Aurelius Victor, *De Caes.* 3.14, par exemple voit en Chaerea un second Brutus, soulignant le parallélisme entre les deux morts.

⁵ CHAMPEAUX p.159

⁶ COGITORE, 2002, 65-67, sur cette interprétation.

⁷ Si on excepte la mention en 20.4, d'une prédiction faite à Tibère à propos de Caligula, d'ailleurs fautive puisque destinée à le rassurer quant à sa succession par Caligula.

⁸ BOHLEKE 1996 ; QUACK 2006.

« Un présage avait, peu de temps auparavant, averti Caius de se garder d'un Cassius. Ses soupçons s'étant portés sur C. Cassius, alors gouverneur de l'Asie, attendu qu'il descendait du fameux Cassius qui avait assassiné César, il se le fit amener chargé de chaînes ; mais le Cassius dont parlaient les dieux, c'était Chaerea. Un Égyptien, un certain Apollonius, prédit l'événement dans son pays; envoyé à Rome en raison de cette prédiction, il fut amené à l'empereur le jour qui devait être celui de sa mort, mais son affaire ayant été ajournée comme celle d'un homme qui sera sous quelques jours livré au supplice, il conserva la vie. »

Comme chez Suétone, un présage et une prédiction par un astrologue se répondent, sans que la nature du présage soit précisée⁹, l'historien préférant insister sur l'erreur d'identification du dangereux Cassius, qui fait l'objet d'un peu plus de détails que chez Suétone. Quant à l'astrologue, son rôle semble être superposable à celui du Sylla mentionné par Suétone, alors même que les noms sont différents ; la précision, chez Dion Cassius, de l'origine égyptienne de l'astrologue en renforce la crédibilité, cependant que les détails sur son transfert à Rome ouvrent d'autres questions : il est apparemment condamné au supplice : est-ce par Caligula quand il le reçoit ? Est-il condamné en tant que conspirateur ? Est-ce pour livrer les noms de complices ? Le délai qui lui vaut la vie sauve est à compter au nombre des moyens de dramatisation du récit, par l'effet « dernière minute » cher à bien des dramaturges... Donc, sans qu'on puisse identifier cet épisode à celui rapporté par Suétone, il fonctionne de la même façon, en associant astrologie et oracles pour souligner la tension dramatique.

Mais au-delà de cela, les deux textes ont autre chose en commun : oracles, astrologie, interprétations concourent semblablement à souligner l'idée que les dieux eux-mêmes ont jugé Caligula indigne de continuer à régner. Or, cette idée peut provenir rétroactivement de l'attitude de Claude, qui, une fois empereur, entreprend de punir les responsables du meurtre de Caligula dans une optique de consolidation de la dynastie, opérant une séparation entre la mort de Caligula, présentée comme un fait isolé, voulu par les dieux en raison des excès déments auxquels il s'est livré, et le maintien, voire l'affirmation, de la dynastie julio-claudienne, qui bénéficie du soutien durable des dieux. Mettre à part le cas de Caligula, condamné par les dieux et donc au plus haut niveau, permet de ne pas mettre en cause la dynastie, comme si le jeune empereur jouait le rôle de victime expiatoire pour le plus grand bénéfice de la dynastie : seule sa légitimité personnelle serait en cause, pas celle de la dynastie. Cette hypothèse pourrait trouver appui dans le fait que Flavius Josèphe, dont le long récit au livre 19 des *Antiquités juives* constitue une source fondamentale et problématique sur la conspiration de 41, ne signale aucun élément lié à l'astrologie .

Pour en finir avec Caligula, on peut retenir de l'examen de ces deux passages de Suétone et Cassius Dion que la présence de l'astrologie n'est pas constante au cours de ce règne, mais qu'elle est prépondérante en lien avec la conspiration qui provoque la mort de l'empereur. Elle contribue notablement à la dramatisation de cette mort et on peut faire l'hypothèse que cette place de l'astrologie a été soulignée, voire voulue, par Claude dans le cadre d'une politique de renforcement de la dynastie une fois qu'il est empereur¹⁰.

Sous le règne de Claude, trois épisodes assimilables à des conspirations apparaissent en lien avec l'astrologie. Le premier d'entre eux, chronologiquement, concerne Lollia Paulina, à une date qu'il convient de préciser. Tacite transmet l'épisode, dans un texte assez riche pour offrir plusieurs pistes d'interprétation :

Tacite, *Ann.*12.22

1. Isdem consulibus atrox odii Agrippina ac Lolliae infensa, quod secum de matrimonio principis certauisset, molitur crimina et accusatorem qui obiceret Chaldaeos, magos interrogatumque Apollinis Clarii simulacrum super nuptiis imperatoris. 2. Exim Claudius inaudita rea multa de claritudine eius apud senatum praefatus, sorore L. Volusii genitam, maiorem ei patrum Cottam Messalinum esse, Memmio quondam Regulo nuptam (nam de C. Caesaris nuptiis consulto reticebat), addidit perniciose in rem publicam consilia et materiam sceleri detrahendam: proin

⁹ Pline, *NH.*11.189 signale un présage lors du sacrifice du 1^{er} janvier 41 concernant le foie incomplet d'une victime.

¹⁰ Cette idée est développée dans COGITORE, 2002, p. 75-77.

*publicatis bonis cederet Italia. Ita quinquagies sestertium ex opibus immensis exuli relictum. 3 (...)
In Lolliam mittitur tribunus, a quo ad mortem adigeretur.*

L'historien présente d'emblée l'épisode comme une manipulation d'Agrippine à l'encontre de Lollia Paulina : *molitur crimina*. L'accusation qu'elle fait porter par un accusateur anonyme comprend deux éléments : la consultation de Chaldéens et de mages¹¹ et d'autre part l'interrogation de l'Apollon de Claros. On retrouve ici la conjonction entre astrologie et oracles traditionnels, telle que remarquée pour le règne de Caligula.

L'objet de la consultation de l'oracle d'Apollon est indiqué, mais, étant donné la place de ce complément dans la phrase, il peut valoir également pour la consultation des astrologue : *super nuptiis imperatoris*, « concernant le mariage de l'empereur ». Il est nécessaire de s'interroger sur le sens exact de cette précision : si l'épisode est bien placé chronologiquement par Tacite, c'est-à-dire en 49 ap. J.-C., donc après le mariage de Claude et Agrippine, l'interrogation ne peut pas porter sur l'identité de l'éventuelle épouse (Tacite, *Ann.*, 12.1.2). Dès lors, si on écarte une éventuelle interrogation sur la fécondité du mariage, hypothèse intéressante mais pour laquelle aucune source ne donne de parallèle, il faut penser que l'interrogation portait sur la durée possible de cette union, tout comme on pouvait interroger les astrologues sur la durée d'une vie. Dans ce cas, Agrippine considère encore Lollia comme une rivale possible, qui attendrait son heure en cas de rupture du mariage avec Claude. C'est peut-être ce que Tacite sous-entend, puisqu'il a présenté Lollia au début de la phrase en rappelant cette rivalité passée, *quod secum de matrimonio principis certauisset*. En outre, le même paragraphe contient le récit de l'exil de Calpurnia (12.22.3), motivé par la jalousie d'Agrippine devant sa beauté.

Or la consultation de Chaldéens, de mages et de l'oracle est ensuite interprétée de manière plus délibérément politique, dans ce qui constitue un renchérissement de l'accusation : Claude « ajouta qu'elle formait des projets funestes pour l'état », *addidit pernicioso in rem publicam consilia*. On retrouve ici le lexique caractéristique des conspirations et l'affaire est jugée devant le Sénat, qui rend une sentence elle aussi caractéristique des conspirations : exil de la condamnée et confiscation d'une grande partie de ses biens. Sa mort n'est mentionnée que dans un deuxième temps (12.22.3) et ses cendres seront rapportées à Rome, avec accord de Néron (*Ann.* 14.12.4) et son tombeau sera autorisé, l'interdiction du tombeau étant cohérente avec une accusation de conspiration.

La construction de l'épisode est donc complexe, et il faut comprendre que Tacite a voulu présenter les faits d'une manière conforme à l'impression qu'il veut donner d'Agrippine. En effet, le rappel de la rivalité entre les deux femmes, alors même qu'Agrippine a déjà épousé Claude, est une fausse piste interprétative, qui fait porter un blâme supplémentaire sur Agrippine et sa jalousie. En réalité, la question n'est pas celle d'une jalousie entre Lollia et Agrippine ; elle est politique et c'est sans doute la raison de la mort de Lollia. En effet, ce qu'on peut savoir de cette femme montre son importance dans le contexte politique. Nièce de L. Volusius, comme Claude le rappelle, elle est descendante de Messalinus Cotta, donc de puissante famille ; elle est connue pour sa richesse également¹². Après avoir été l'épouse du consulaire Memmius Regulus (*Suet.Cal.* 25.4), elle a été brièvement celle de Caligula en 38-39, jusqu'au moment où Caligula la répudie, en lui interdisant tout remariage. Elle n'est pas exilée, mais on ne sait rien d'elle jusqu'au moment où elle reparaît, sous Claude, parmi les candidates au mariage avec l'empereur. Or, il faut rappeler qu'elle est aussi la sœur de Lollia Saturnina, mariée au puissant Valerius Asiaticus, qui a été condamné en 47. Les noms de Lollia Saturnina, Lollia Paulina, Valerius Asiaticus et de l'affranchi Calliste sont fréquemment réunis et semblent dessiner les contours d'une faction politique qui a frôlé les cercles les plus étroits du pouvoir, sous Caligula et sous Claude¹³. L'éventualité du mariage de Lollia Paulina avec Claude en a été un des derniers feux, et on peut penser que la chute de Lollia est un effet collatéral de celle d'Asiaticus, et en tout cas le

¹¹ Traditionnellement les éditions placent une virgule entre *Chaldaeos* et *magos*, alors qu'on pourrait penser que l'un des mots pourrait être un adjectif et l'autre un substantif.

¹² RAEPSAET CHARLIER 504 ; GRANINO CERERE, 120, n.51 ; KUNST 152, n.44 sur les richesses héritées de son grand-père M. Lollius, cf. Pline *NH* 9.58. Sur ses jardins, MICHEL, 2015, p.68 et 221-222.

¹³ COGITORE, 2002, p.208.

signe de la prépondérance d'un cercle autour d'Agrippine. Alors y avait-il bien conspiration autour de Lollia Paulina et quel rôle joue dans cette affaire l'accusation d'avoir consulté des astrologues ? La réalité de la conspiration est loin d'être avérée et l'accusation d'avoir eu recours à l'astrologie est, comme on l'a vu, formulée en premier lieu, par Agrippine ; l'accusation politique de *perniciosa consilia* n'apparaît que dans un deuxième temps, lors du procès devant le Sénat. On peut donc dire que l'accusation d'astrologie, loin d'être un grief additionnel qui augmenterait le poids d'une accusation, en est le point de départ, qui aboutit dans un deuxième temps à une interprétation politique plus précise, celle qui mène à l'exécution de Lollia Paulina. L'ensemble de l'épisode est conçu et présenté par Tacite pour contribuer au portrait négatif d'Agrippine.

Un deuxième épisode concerne Furius Scribonianus, épisode dans lequel on retrouve des éléments proches : l'accusation d'avoir cherché à savoir quelle serait la durée de vie de Claude (Tac. 12.52), l'exil comme peine première, et une mort rapide quoiqu'inexpliquée.

Si on regarde de plus près le personnage, une indication que donne Tacite est importante : elle concerne son père, Camillus Scribonianus, qui, seulement dix ans plus tôt, au début du règne de Claude, aurait fomenté une révolte en Dalmatie. Or ce mouvement peut être compris comme une sérieuse mise en cause de Claude : il semble que deux personnages puissants, Annius Vinicianus et Camillus Scribonianus, aient réuni autour d'eux un assez grand nombre de partisans, parmi lesquels des soldats, pour une action qui est allée assez loin¹⁴. Camillus a été mis à mort (ou s'est suicidé), la répression a été vigoureuse¹⁵ et semble avoir particulièrement bien servi la mise en valeur du pouvoir. Les analyses de J. Scheid ont montré que Camillus Scribonianus unissait probablement en lui la lignée des Scribonii et celle de Pompée¹⁶. Il avait même pu, à la mort de Caligula, apparaître comme un successeur possible (Cassius Dion 60.15.3) : c'est dire son importance.

Du fait de cette ascendance et de l'action de son père en 42, Furius Scribonianus apparaît en 52 comme un personnage sinon de premier plan, du moins susceptible de mettre en danger le pouvoir de Claude. Toutefois, la réalité de sa conspiration ne se laisse pas déduire de la lecture de Tacite, qui signale l'accusation avec une nuance ; *quasi finem principis per Chaladeos scrutaretur*. Mais le lien que fait l'historien avec la carrière du père, ainsi que l'information donnée juste après, 12.52.3, sur le SC *de mathematicis Italia pellendis*, permet de comprendre cet épisode comme une illustration de l'accusation de recours à l'astrologie pour appuyer ou justifier une accusation de conspirer, tout comme fonctionne la référence à l'action d'un ascendant. La véritable nature du lien entre astrologie et conspiration n'est pas abordée par Tacite, qui se limite à ce qu'on pourrait appeler une phénoménologie de l'astrologie : l'accusation de consulter est liée à d'autres motifs qui provoquent l'exil de certains personnages. Il en va de même avec la troisième affaire, une accusation portée contre Statilius Taurus, consul en 45, par son ancien légat en Afrique Tarquinius Priscus, lui-même manipulé, selon Tacite 12.59, par Agrippine. Tarquinius avance deux griefs, celui de concussion et celui d'avoir recouru à la magie, ce dernier étant visiblement plus grave : *pauca repentudarum crimina, ceterum magicas superstitiones obiectabat*. Toute l'affaire, qui tient dans un court paragraphe de Tacite est encadrée par des attaques de Tacite contre Agrippine : au début, l'introduction lui attribue toute la responsabilité : *At Claudius saeuissima quaeque promere adigebatur eiusdem Agrippinae artibus*. À la fin, c'est encore sur Agrippine que porte l'accent, même si c'est pour signaler l'échec de ses manœuvres : *quod patres odio delatoris contra ambitum Agrippinae peruicere*. Et c'est bien à Agrippine que sont liées les accusations de recours à l'astrologie et la magie (ce dont elle-même est coutumière, comme le signale Tacite à propos d'une consultation sur l'avenir de Néron 14.9.3). Elle est donc la figure de référence pour comprendre la place de l'astrologie à la cour de Claude, à la fois auxiliaire de certaines formes de pouvoir occulte (celui d'Agrippine notamment)

¹⁴ COGITORE, 2002, p.243-244.

¹⁵ Soulignons que Vibia, mère de Furius Scribonianus, est également exilée et considérée comme complice (*adnectatur*).

¹⁶ McALINDON, 1956, p.126.

et élément à risque aux yeux du pouvoir qui peut décider d'en faire la cible d'une répression. Les autres éléments de cette affaire d'astrologie (le suicide de Statilius avant jugement, l'exclusion de Tarquinius de la curie) sont mentionnés par l'historien comme faisant partie de l'anecdote, mais ce qui lui importe est l'ombre projetée par la figure d'Agrippine ; l'astrologie joue ici le rôle de révélateur des tensions entre Agrippine et les sénateurs¹⁷. De fait, on peut considérer que c'est là une caractéristique commune aux trois affaires qui se situent sous Claude : les accusations d'astrologie, deux sur trois étant liées à Agrippine, et la troisième s'appuyant sur l'idée d'une opposition familiale, posent toutes la question de la dynastie julio-claudienne, soit en bloc, soit à travers la personne d'Agrippine.

Dans le règne de Néron, l'astrologie apparaît tardivement, à travers un épisode situé en 66 (Tacite, *Ann.*, 16, 14-15), qui comprend de nombreux détails et implications politiques. Antistius Sosianus, qui avait été exilé pour avoir écrit des vers satiriques contre Néron, se lie, sur son lieu d'exil, avec un astrologue, Pammenès, *Chaldaeorum arte famosus*¹⁸. Apprenant la présence parmi les clients de ce dernier d'un partisan d'Agrippine, P. Anteius, ainsi que d'un autre personnage, le puissant P. Ostorius Scapula, Antistius s'appuie sur leurs liens avec l'astrologue pour les faire accuser de conspiration contre Néron, espérant ainsi gagner le pardon et obtenir son rappel à Rome.

Le texte de Tacite donne un grand nombre de détails concernant l'astrologie, ce qui est une originalité. En effet, si l'on ne sait pas quel est le lieu d'exil d'Antistius et de Pammenès, Tacite disant seulement que le premier est exilé *in insula* (14.48.4), le fonctionnement de ce qu'on peut appeler une officine d'astrologue est très documenté. Le nom de l'astrologue, Pammenès, semble bien être égyptien¹⁹ ; la mention de ses nombreux amis, *multorum amicitias innexus* (16.14.1) permet de comprendre qu'il a pignon sur rue pour son activité ; il tient des archives, *libellos*, que précisément Antistius lui vole pour apporter des preuves ; il entretient une correspondance (Tacite signale des messagers fréquents, *uentitare ad eum nuntios*) et donne des consultations. Son existence est assurée par le paiement d'une rente, notamment par Anteius, comme l'apprend Antistius, *annuam pecuniam a P. Anteio ministrari cognoscit*. Ainsi se dessine le fonctionnement d'une officine, d'un commerce florissant que Pammenès, quoique en exil, entretient avec succès. La teneur de son activité est également détaillée, puisque dans les archives que vole Antistius, on trouve des interrogations sur le jour anniversaire d'Anteius et son horoscope, tout comme pour Ostorius : *interceptis Anteii litteris, furatus etiam libellos, quibus dies genitilis eius et euentura secretis Pammenis occultabantur, simul repertis quae de ortu uitaque Ostorii Scapulae composita erant* (16.14.2). Le sens du mot *secretis* est peu clair : il peut s'agir aussi bien de papiers secrets, comme chez Suétone, *Cal.* 49, que d'une écriture chiffrée. Le tableau est donc assez complet, pour une officine florissante, bien menée et sans doute rentable. Et si Tacite nous informe sur le devenir des deux clients incriminés par Antistius, il ne dit rien de celui de Pammenès et de son officine par la suite.

Le lien de cette officine d'astrologue avec l'accusation de conspiration est évidemment le point nodal de l'épisode. L'accusateur, Antistius Sosianus, a un passé politique chargé : blâmé par le sénat en 56 pour avoir abusé de son pouvoir de tribun de la plèbe (*Ann.* 13.28.1), il devient cependant préteur et, en 62, est accusé d'avoir prononcé des vers injurieux envers Néron (14.48)²⁰, ce que Tacite utilise pour mettre en lumière une reviviscence de la loi de majesté et pour souligner l'action de Thræsea Paetus qui, tout en étant critique envers Antistius, s'oppose au principe d'une condamnation sévère²¹. La condamnation à l'exil est celle qui est finalement appliquée et amène Antistius à fréquenter l'astrologue Pammenès, lui-même exilé (Tacite parle de *similitudo fortunae* 16.14.1). Il convient de rappeler néanmoins que l'affaire de 62, qui a

¹⁷ On peut de ce fait revoir sous un autre angle l'ancien article de MACALINDON 1956, qui négligeait de prendre en compte le rôle des femmes.

¹⁸ RIPAT, 2011, p.126-127.

¹⁹ On peut le rapprocher du nom d'un Pammenès ou Phimenas, alchimiste, qui apparaît dans les papyri du musée de Leyde, <http://remacle.org/bloodwolf/alchimie/intro.htm>.

²⁰ L'*Anthologie palatine* contient trois épigrammes sous ce nom, qui pourraient être de lui, selon CIZEK 1982, p.895.

²¹ DEVILLERS 2002.

amené l'exil d'Antistius, peut être vue comme une manipulation destinée à permettre à Néron de montrer l'étendue de sa clémence, ce que Thræsea Paetus l'empêche de faire²².

Les deux clients de l'astrologue sont des personnages intéressants : P. Anteius, dont le surnom est Rufus, pourrait être lié au cercle d'Agrippine ; il serait, selon B. Levick, de la même famille qu'un Antius appartenant à l'état-major de Germanicus en 16, ce qui ferait de lui un exemple de loyauté familiale à la famille de Germanicus²³. Le lien avec Agrippine est souligné par Tacite : *Neque nescium habebat Anteium caritate Agrippinae inuisum Neroni opesque eius praecipuas ad eliciendam cupidinem eamque causam multis exitio esse* (16.14.1). Une autre interprétation avait auparavant prévalu, celle de R. Syme, qui s'appuyait sur le nom de la femme d'Helvidius Priscus, Anteia, pour rattacher Anteius au « groupe de Thræsea et à ce qu'on appelait alors l'opposition stoïcienne²⁴. Cette hypothèse est toutefois moins solide que celle qui se fonde sur des fidélités familiales inscrites dans le temps et remontant à la figure-clé de Germanicus, dont on sait le capital sympathie et l'exploitation qu'Agrippine la jeune a pu en faire. En outre, la mise en relation de cette affaire avec celles que nous avons vues sous Claude et qui ont montré la constante présence d'Agrippine derrière des questions d'astrologie renforce l'hypothèse de liens entre Anteius et le cercle d'Agrippine, liens qui desservent Anteius et motivent sa mise en accusation.

L'autre accusé, Ostorius Scapula, a une envergure plus impressionnante : fils du légat de Bretagne, descendant du préfet d'Égypte, il jouit d'une réputation militaire qui le fait craindre et envier par Néron²⁵. Tacite caractérise sa chute par le rapport avec la découverte récente de la conjuration de Pison, *reperta nuper coniuratione* (16.15.1). De ce fait, il présente l'accusation contre Ostorius Scapula comme un moment de danger, qui nécessite une réaction très rapide de Néron (*propere, maturare, festinare* sont les verbes présents dans ce passage. L'épisode prend donc tout son sens dans le contexte de forte inquiétude, voire de bouleversement que la découverte de la conspiration de Pison a provoqué. La présence de l'astrologie dans l'accusation est l'élément qui vient mettre le cas d'Anteius et d'Ostorius à part de ceux des nombreux conjurés qui tombent autour de Pison. En outre, l'accusation d'avoir recouru à l'astrologie pour s'informer sur le sort de l'empereur en plus du leur, *sua Caesarisque fata scrutari*, est chronologiquement première dans la démarche d'Antistius : l'accusation politique dérive de l'accusation d'astrologie.

De l'examen de ces épisodes qui unissent astrologie et accusation de conspirer, on peut tirer trois conclusions principales. La première est que la présence de l'astrologie dans les épisodes politiques est souvent ambiguë : elle n'est pas toujours une pratique condamnée, mais peut aussi être en quelque sorte préemptée par le pouvoir en place, par la consultation d'astrologues et l'établissement d'horoscopes. On peut aussi rapprocher ces pratiques de l'observation des comètes, supposer annoncer des changements de pouvoir (Tacite 15.47 ou 14.22). Mais bien souvent, le recours à l'astrologie est présenté dans un contexte d'instabilité et comme un ferment de danger, un élément de risque, un outil dans les mains de ceux qui peuvent nuire à l'empereur ou espérer gagner du pouvoir-voire le pouvoir- à la chute de cet empereur. Plus clairement encore, le recours à l'astrologie dans le cadre de conspirations est toujours inclus dans une accusation, ce qui peut amener à douter de sa réalité ; le prétexte n'est pas loin.

Autre point très visible dans les épisodes examinés ici : l'astrologie est un merveilleux outil de dramatisation du récit. Offrant une ambiance de mystère, d'inexplicable, qui permet notamment à Tacite de recourir aux éclairages en demi-teinte qu'il affectionne, l'astrologie rend possible la variation des effets littéraires dans un récit politique.

Enfin, il est frappant de voir à quel point la présence d'Agrippine est constante dans les épisodes examinés, que ce soit du côté des accusateurs ou de celui des accusés²⁶. C'est sans doute le signe d'un réel intérêt de sa part pour les pratiques astrologiques, qu'on peut éventuellement

²² BRADLEY 1973.

²³ LEVICK, 2002, p.55.

²⁴ McALINDON 1956, p.13.

²⁵ CHRISTOL et DEMOUGIN, 1984.

²⁶ Ce qu'elle a transmis à Néron, selon MARTIN 1983.

rattacher à un héritage hellénistique, éventuellement même égyptien, dont son père Germanicus aurait été le vecteur ; en cela, Agrippine serait une digne représentante des cours hellénistiques, comme en d'autres pratiques. La présence de l'astrologie parmi les éléments négatifs qui caractérisent Agrippine serait alors le fait de Tacite, toujours hostile à cette femme trop puissante et trop princière, tandis que le recours des empereurs à l'astrologie ne donne pas lieu à semblable interprétation, et ne sert bien souvent qu'à souligner un climat de tension.

Isabelle Cogitore,
UMR 5316 Litt&Arts
Université Grenoble Alpes